

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MAI 2016 A 20H30 COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

Présents : Denis HUIN - Gérard MICHEL - Dominique HEBERLE - Idir ZATOUT - Géraldine MASSON - Miguel LEJAL - Nadine MARTIN - Michaël CHENAL - Willy COLIN et Patrice BRICKERT

Procurations : Fred PERNIN à Willy COLIN - Yannick GOLIOT à Denis HUIN - Sabrina MANGENOT à Gérard MICHEL

Absent : Mrs Laurent MELINE et Rémy ANTOINE

A été nommé secrétaire de séance : Géraldine MASSON

Assistait à la réunion : Laurence GREDY, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2016
2. Demandes de subvention pour la 3^{ème} tranche des travaux de « la ferme du Maître d'Ecole »
3. Demande de subvention à la Région pour l'accessibilité handicapés
4. Projet de périmètre de la future Codecom
5. Contrat de maintenance pour la micro-station à « la ferme du Maître d'Ecole »
6. Clôture du compte bancaire à La Banque Postale
7. Adhésion de communes au SMIC
8. Campagne de recensement 2017 : nomination d'un coordonnateur communal
9. Devis concernant l'entourage des réservoirs d'eau de la commune
10. Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2016

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité (10 + 3)

2 - Demandes de subvention pour la 3^{ème} tranche des travaux de « la ferme du Maître d'Ecole »

ASP Architecture nous a transmis les dossiers de demandes de subvention pour la 3^{ème} tranche des travaux de la ferme du Maître d'école, suite à une réunion de chantier à la ferme avec Laura et Myriam de Lor'Anim.

Les membres du Conseil Municipal décident de demander des subventions auprès du Conseil Départemental, de la DETR, de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et du Député Mr Gérard CHERPION.

La question est de savoir si toute la procédure avant le commencement des travaux (appel d'offre, ouverture des plis...) peut être faite avant les vacances ? Il a été décidé de demander l'avis de l'architecte.

3 – Demande de subvention à la Région pour l'accessibilité handicapés

Le bureau d'études ADEXIM nous a transmis les dossiers concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées des établissements recevant du public. Etant donné le coût élevé des différents travaux à effectuer dans chaque bâtiment municipal, il a été décidé de réaliser le minimum des travaux, en priorité la mairie.

Malgré tout, les membres du Conseil Municipal décident de demander des subventions auprès du Conseil Départemental, de la DETR, de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et du Député Mr Gérard CHERPION.

4 – Projet de périmètre de la future Codecom

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral, daté du 2 mai 2016, concernant le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion :

- de la communauté de communes des Hauts Champs
- de la communauté de communes du Pays des l'Abbayes
- de la communauté de communes du Val de Neuné
- de la communauté de communes Fave, Meurthe, Galilée
- de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges
- de la communauté de communes de la Vallée de la Plaine

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté pour se prononcer. Le défaut de délibération dans ce délai équivaut à un accord.

Si le Conseil Municipal décide de ne pas accepter le nouveau projet, il lui faut soumettre une solution valable.

Le Président de la Communauté de Communes des Hauts-Champs organise une réunion d'information le 3 juin avec les maires. C'est pourquoi, M. le Maire propose de ne pas prendre de délibération aujourd'hui et de se réunir avant le 16 juillet pour prendre une décision concernant le projet de périmètre de la future communauté de communes.

5 – Contrat de maintenance pour la micro-station à « la ferme du Maître d'Ecole »

Une visite de maintenance de la micro-station à la « ferme du Maître d'Ecole » doit avoir lieu tous les ans à la date anniversaire du contrat ou sur demande du client.

La société GRAF, qui a réalisé la maintenance cette année, nous a transmis son devis, le montant de l'intervention s'élevant à 140,00 € HT, hors fourniture.

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le devis de la société GRAF.

VOTE : 10 + 3

6 – Clôture du compte à la Banque Postale

Un compte CCP avait été ouvert à La Banque Postale pour permettre le dépôt des recettes de la régie des sacs poubelle (solde de 68,03 €). Depuis 2004, aucune opération n'a été faite sur ce compte. Au 1/11/2016 et en l'absence d'opération ou de manifestation de notre part, le compte

sera clôturé et le solde versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (loi Eckert). Les opérations liées à ce transfert sont tarifées (30 €). Si l'on souhaite continuer à bénéficier de ce compte, il faut contacter La Banque Postale.

Il a été décidé de clôturer le compte et de faire virer la somme sur le compte de la commune. Il faudra contacter la Banque Postale pour savoir s'il y aura des frais.

Approuvé à l'unanimité (10 + 3)

7 – Adhésion de commune au SMIC

Les communes de BEAUFREMONT de HARMONVILLE et de FRAPELLE ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Approuvé à l'unanimité (10 + 3)

8- Campagne de recensement 2017 : nomination d'un coordonnateur communal

Du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu le recensement des habitants de notre commune. Afin de préparer au mieux cette enquête, il faut nommer un coordonnateur communal avant le 31 mai 2016. Mme Laurence GREDY, l'ayant réalisé l'année dernière à la commune de Les Rouges Eaux, se propose d'être coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la candidature de Mme Laurence GREDY.

Approuvé à l'unanimité (10 + 3)

9- Devis concernant l'entourage des réservoirs d'eau de la commune

Paysag'Est nous a transmis son devis concernant l'entourage des 2 réservoirs d'eau de la commune. Le montant est de 6 139,20 € TTC.

Vu la somme et l'obligation, par l'agence Rhin Meuse, d'effectuer les travaux, le Conseil Municipal, a décidé de demander une subvention à l'agence Rhin Meuse.

Approuvé à l'unanimité (10 + 3)

10 - Questions diverses

Site Internet : Gérard informe le Conseil : l'AMV a contacté la société qui héberge le site actuellement. Leur tarif est de 240 € par an.

Gérard a téléchargé gratuitement un logiciel pour que le site internet de la commune puisse continuer d'exister. Il présente la nouvelle mise en page du site au Conseil.

L'ancien site finit le 1^{er} juillet. Le coût du site présenté par Gérard est de 49 €HT pour une licence à vie pour 5 sites en taille illimitée.

Il faut contacter OHM pour avoir une adresse officielle de site.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'achat de la licence pour 49 € et la mise en ligne du site.

Demande d'emplacement d'une rôtisserie ambulante : demande faite par M. Nicolas MALDONADO pour un emplacement près de LA RUCHE pour les samedis de 9h à 13h pour vendre des poulets rôtis, pommes de terre et poêlées de légumes.

Le Conseil décide de demander l'avis de Nathalie, savoir si cela ne va pas nuire à son chiffre d'affaire ou au contraire lui apporter plus de clients.

Radar pédagogique : Il est installé du 24 mai au 24 juin 2016, sur une demande de Rémy ANTOINE, correspondant de la sécurité routière au Département.

Ralentisseur ou passage piéton devant l'école : le Conseil propose un grand passage piéton surélevé, ce qui permettra de faire ralentir les voitures devant l'école. Il faut se renseigner pour les prix.

Stop à la rue du Gotty : Le Conseil décide de mettre un Stop à la rue du Gotty. Il faut faire un arrêté et acheter le panneau.

Travaux à la salle de la Féculerie : Suite à l'écoulement de l'eau du stade vers la salle de la Féculerie, les employés techniques ont posé 30m de tuyaux pour éviter l'inondation.

Travaux à la Scierie Strabach : le Maire informe le Conseil que la DDT va enfin réaliser les travaux de curage des fossés.

Musique en forêt : depuis quelques week-ends, des personnes font la fête vers le col de Thoné, avec de la musique très forte. A chaque fois que cela se produit, il faut contacter les gendarmes.

Journée des Associations : 30 associations de la Comcom étaient présentes le 21 mai 2016 à la salle polyvalente de St Michel. 240 visiteurs sur la journée et une bonne organisation. Le comité des fêtes va renouveler l'expérience l'année prochaine mais peut-être à une autre date.

Etat des lieux de la salle des Fêtes : certaines associations qui ont loué la salle des fêtes pour le week-end ont rendu la salle en mauvais état (ménage pas ou mal fait). Il est proposé de facturer une location, soit 180 €, si le ménage de la salle des fêtes n'est pas fait ou mal fait.

La séance est levée à 22h45.

A LA BOURGONCE, le 31 mai 2016

Le Maire,

Denis HUIN